

Département de la Charente

**Communes de VITRAC-SAINT-VINCENT
Et de CHERVES-CHATELARS**

ENQUÊTE PUBLIQUE

**sur la demande d'autorisation environnementale
pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile
Par la SAS TERREAL**



PIECES JOINTES

ATTESTATION D’AFFICHAGE D’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D’AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D’EXPLOITER UNE CARRIERE AUX LIEU-DITS

LE BREUIL (VITRAC-SAINT-VINCENT) ET ETAMENAT (CHERVES-CHATELARS)

PAR LA S.A.S TERREAL

Je soussigné, Vincent LANTIÉ, Responsable Foncier de la SAS TERREAL, certifie avoir procédé à l’affichage de l’avis d’enquête publique, relatif à la demande, par la SAS TERREAL, d’une autorisation environnementale d’exploiter une carrière à ciel ouvert d’argile, sise aux lieux-dits « Le Breuil » à Vitrac-saint-Vincent (16) et « Etamenat » à Cherves-Châtelars (16), en application de l’arrêté préfectoral du 24/02/2021.

Cet avis a été affiché en cinq emplacements, tels que figurés sur le plan et la planche photographique annexés à la présente attestation, les 05/03/2021 pour les points n° 1, 3 et 4 et 12/03/2021 (pour les points n° 2 et 5).

Cet avis a été remplacé sur les mêmes supports d’affichage, le 22/04/2021, par l’avis de prolongation de l’enquête publique pour une durée de 15 jours et d’organisation d’une réunion d’information et d’échange avec le public, en application de l’arrêté préfectoral du 14/04/2021.

L’affichage mis en place les 05 et 12/03/2021 et actualisé le 12/04/2021, a été maintenu jusqu’au 15/05/2021.

Le bon état du dispositif d’affichage a été vérifié le 22/03/2021, le 07/04/2021 et le 22/04/2021, sans constat de détérioration ou d’altération de l’affichage.

Fait à Roumazières-Loubert, commune de Terres-de-Haute-Charente

Le 18 mai 2021

Vincent LANTIÉ

TERREAL

TERREAL

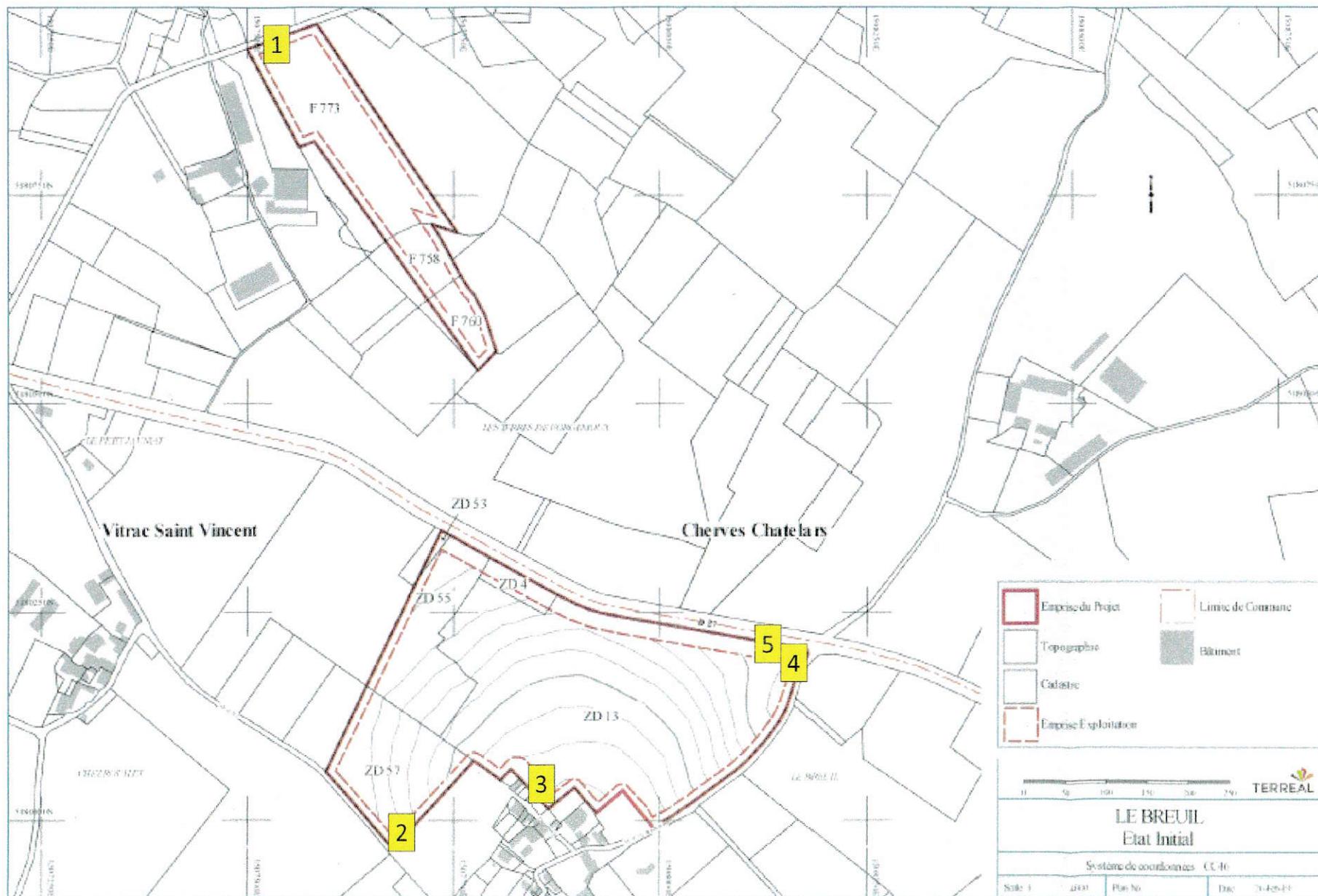
13-17 rue Pagès

92150 SURESNES

SAS au capital de 87 176 320 euros
RCS NANTERRE B 562 110 346 - Code APE 2332Z
N° TVA Intracommunautaire : FR18 562 110 346

TERREAL – Projet de carrière du Breuil, communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtellars

CARTE D'IMPLANTATION DES PANNEAUX D'INFORMATION SUR SITE



TERREAL – Projet de carrière du Breuil, communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtelars

PANNEAUX D'INFORMATION SUR SITE MIS EN PLACE



1 : Entrée de la zone des bassins (Etamenat, Cherves-Châtelars). Mis en place le 05/03/2021, remplacement le 22/04/2021 par avis de prolongation.



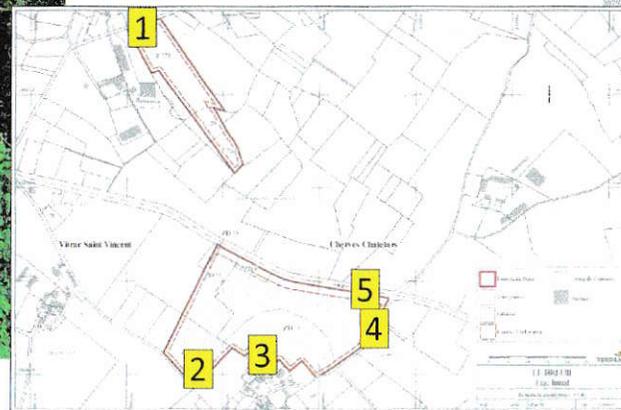
5 : Croisement de la RD-27 et de la RC n°1 (Le Breuil – Vitrac-Saint-Vincent), coté RD 27
Mis en place le 12/03/2021, , remplacement le 22/04/2021 par avis de prolongation.



4 : Croisement de la RD-27 et de la RC n°1 (Le Breuil – Vitrac-Saint-Vincent), coté route communale n°1
Mis en place le 05/03/2021, remplacement le 22/04/2021 par avis de prolongation.



2 : Place de stationnement au niveau de la réserve incendie (Le Breuil – Vitrac-Saint-Vincent)
Mis en place le 12/03/2021, remplacement le 22/04/2021 par avis de prolongation.



3 : Hameau du Breuil, au niveau du stationnement sur la parcelle C-558 (Le Breuil – Vitrac-Saint-Vincent)
Mis en place le 05/03/2021, remplacement le 22/04/2021 par avis de prolongation.

MAIRIE

DE

16310 VITRAC SAINT VINCENT

☎ 05.45.39.51.82

📁 05.45.39.88.92

✉ mairievitracstvincent@wanadoo.fr

CERTIFICAT D' AFFICHAGE

**Je Soussigné, SOULAT Pierre
Maire de la commune de VITRAC-SAINT-VINCENT**

certifie que l'avis d'ouverture d'une enquête publique d'une durée initiale de 33 jours du lundi 29 mars 2021 à 9h prolongée jusqu'au samedi 15 mai 2021 12heures , préalable à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la SAS TERREAL, Pôle tuile Centre , route nationale 141 ROUMAZIERES-LOUBERT 16270 TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE, d'exploiter une carrière à ciel ouvert d'argile sur les communes de VITRAC-SAINT-VINCENT et CHERVES-CHATELARS

**a été affiché
du 10 mars 2021
(au moins 15 jours avant le début de l'enquête)**

**au 15 mai 2021 inclus dans ma commune,
(au plus tôt le dernier jour de l'enquête)**

Fait à VITRAC-SAINT-VINCENT, le 17 mai 2021.

Le Maire,



P.SOULAT

COMMUNE DE CHERVES-CHATELARS

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) **MORAND Gérard**

Maire de **CHERVES-CHATELARS**

certifie que l'avis d'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de ~~43~~ jours du lundi 29 mars 2021 à 9 heures au ~~samedi 15 mai~~ 2021 à 12 heures, préalable à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la SAS TERREAL, Pôle Tuile Centre, route nationale 141, ROUMAZIERES-LOUBERT 16270 TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE, d'exploiter une carrière à ciel ouvert d'argile sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtelars

a été affiché

du 8 mars 2021.....

au 15 mai 2021 dans ma commune.

(au moins 15 jours avant le début de l'enquête)

(au plus tôt le dernier jour de l'enquête publique)

Fait à Cherves-chatelars, le 15 mai 2021

(cachet et signature – Document à compléter et retourner une fois l'enquête publique terminée)



Retourner le certificat dument complété à :
Préfecture de la Charente
Service de Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement
7-9 rue de la Préfecture
CS 92301
16023 ANGOULEME CEDEX

COMMUNE DE MAZEROLLES

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Christophe NAUDON

Maire de Mazerolles,

certifie que l’avis d’ouverture d’une enquête publique, d’une durée de 47,5 jours, du lundi 29 mars 2021 à 9 heures au samedi 15 mai à 12 heures, préalable à la demande d’autorisation environnementale unique présentée par la SAS TERREAL, Pôle Tuile Centre, route Nationale 141, ROUMAZIERES-LOUBERT, 16270 TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE, d’exploiter une carrière à ciel ouvert d’argile sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtelars.

a été affiché

du 8 mars 2021 au 15 mai 2021 dans ma commune.

Fait à Mazerolles, le 17 mai 2021

Le Maire, Jean-Christophe NAUDON



COMMUNE DE MONTEMBOEUF

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e)

Le Maire,
TRAPATEAU Jean-Marie

Maire de

certifie que l'avis d'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de ~~47~~^{47,5} jours du lundi 29 mars 2021 à 9 heures au ~~samedi 15 mai~~ 2021 à 12 heures 00, préalable à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la SAS TERREAL, Pôle Tuile Centre, route nationale 141, ROUMAZIERES-LOUBERT 16270 TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE, d'exploiter une carrière à ciel ouvert d'argile sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtelars

a été affiché

du 11 mars 2021

au 17 mai 2021 dans ma commune.

(au moins 15 jours avant le début de l'enquête)

(au plus tôt le dernier jour de l'enquête publique)

Fait à Montembœuf, le 17/05/21

(cachet et signature – Document à compléter et retourner une fois l'enquête publique terminée)



Le Maire,
TRAPATEAU Jean-Marie

Retourner le certificat dument complété à :
Préfecture de la Charente
Service de Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement
7-9 rue de la Préfecture
CS 92301
16023 ANGOULEME CEDEX

COMMUNE DE SAINT-ADJUTORY

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné

Maire de

certifie que l’avis d’ouverture d’une enquête publique, d’une durée de 47,5 jours du lundi 29 mars 2021 à 9 heures au samedi 15 mai 2021 à 12 h, préalable à la demande d’autorisation environnementale unique présentée par la SAS TERREAL, Pôle Tuile Centre, route nationale 141, ROUMAZIERES-LOUBERT 16270 TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE, d’exploiter une carrière à ciel ouvert d’argile sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtelars

a été affiché

du 12 Mars 2021 au 15 mai 2021 dans ma commune.
(au moins 15 jours avant le début de l’enquête) (au plus tôt le dernier jour de l’enquête publique)

Fait à S. Adjutory le 25 mai 2021
(cachet et signature – Document à compléter et retourner une fois l’enquête publique terminée)

Le Maire,
P. BOUFENEGRE

Retourner le certificat dument complété à :
Préfecture de la Charente
Service de Coordination des Politiques Publiques
et de l’Appui Territorial
Bureau de l’Environnement
7-9 rue de la Préfecture
CS 92301
16023 ANGOULEME CEDEX



Mairie

1, Rue de la Mairie

Le Bourg

16310 VITRAC-SAINT-VINCENT

05 45 39 51 82

Fax : 05 45 39 88 92

mairievitracstvincent@wanadoo.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	13
votants	14

L'an deux mille VINGT ET UN

le : 11 MAI à la salle des fêtes à 20H30

le Conseil municipal de la commune d
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. SOULAT PIERRE Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28/04/2021

OBJET :

PRÉSENTS : MM. SOULAT MARJOLLET PAILLOUX COMPIN
YONNET CASTILLE RIVET MICHAUD GOURSAUD MESRINE
TARDIEU LAFONTAINE PERINET
ABSENTS EXCUSES/ QUICHAUD FRAIOLI
Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance.

ENQUETE PUBLIQUE
PROJET DE CARRIERE
D ARGILE
TERREAL

M.Le Maire informe les membres présents qu'en exécution de l'arrêté préfectoral en date du 24 février 2021 une enquête publique a été ordonnée sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Chatelars, concernées par le projet, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société TERREAL pour exploitation d'une carrière d'argile à ciel ouvert aux lieux-dits "Le Breuil " à Vitrac-Saint-Vincent, et "Etamenat " à Cherves-Chatelars.

Cette enquête publique initialement ouverte du 29 mars au 30 avril 2021 , a été prolongée jusqu'au 15 mai 2021 à 12 H. Une réunion publique a eu lieu le 08 mai 2021. M.Le Maire précise que le Conseil Municipal de VITRAC est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation .

Le Conseil Municipal de VITRAC-ST-VINCENT, après avoir pris connaissance de ce dossier, délibère.

M. QUICHAUD Jean-Marie, absent lors de cette séance, a donné pouvoir à M.PAILLOUX Eric, présent.

Le vote a lieu à bulletin secret. Il est demandé aux membres présents de répondre à la question suivante:

“ Etes-vous favorable à ce projet de carrière d'argile à ciel ouvert aux lieux-dits Le Breuil et Etamenat?”

Résultat du Vote: Votants : 14

Pour : 9 Contre: 4 Blanc:1

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, DECIDE de donner un avis favorable sur ce projet de carrière d'argile à ciel ouvert aux lieux-dits Le Breuil et Etamenat.

Certifié exécutoire

Transmis
Reçu en Préfecture

ou Sous-Préfecture

le : 12 Mai 2021

Publié ou Notifié

le : 12 Mai 2021

Le Maire,

Pour extrait certifié conforme au registre .

A VITRAC , le 12 mai 2021.

Le Maire, P. SOULAT



P. SOULAT



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
ARRONDISSEMENT DE CONFOLENS
COMMUNE DE CHERVES - CHATELARS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le deux avril, vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES - CHATELARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MORAND Gérard, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de Conseillers votants : 9

Date de la convocation : 26 / 03 / 2021

Etaient présents :

MM. MORAND, BOUYAT, DELAGE S, MAES, GIBON, VACHOT, DELAGE D.
Mesdames DOUMET, GOURSAUD.

Excusés : Madame GAILLED RAT, M. MOREAU.

Secrétaire : Madame DOUMET Annabelle.

Objet : Avis de la Commune pour la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société TERREAL pour l'exploitation d'une carrière d'argile à ciel ouvert d'argile sise sur les communes de VITRAC-SAINT-VINCENT et CHERVES - CHATELARS aux lieux-dits « Le Breuil » et « Etamenat ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral du 24 février 2021 une enquête publique a été ordonnée sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Chatelars, concernées par le projet, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société TERREAL pour l'exploitation d'une carrière d'argile à ciel ouvert à Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Chatelars.

Cette enquête sera ouverte pendant une durée de 33 jours consécutifs soit du lundi 29 mars 2021 au vendredi 30 avril 2021 à 16H30 inclus. Dans le cadre de cette enquête il est demandé à chaque commune concernée de donner son avis.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

Vote du conseil municipal :

Abstentions : 5

Pour : 0

Contre : 4

-Décide de donner un avis défavorable à ce projet.

-Donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions, et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus ;

au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt à La Sous-Préfecture

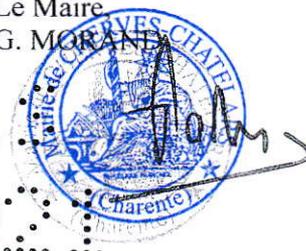
Publiée le

20 04 2021

20 04 2021

Le Maire

G. MORAND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille AR Prefecture à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de MAZEROLLES, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Maurice Faury, le Bourg, sous la présidence de M. NAUDON Jean-Christophe, Maire.
Publié le 12/04/2021
Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : neuf

Présents : M^{me} BESSON, M. BOUTIN, M. CUADRADO, M. LAURENT, M^{me} LEROUX, M. LEVEQUE, M. NAUDON, M^{me} TRAPATEAU et M. TRIJEAUD

Secrétaire de séance : M. TRIJEAUD

D202104-03

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE A CIEL OUVERT SUR LES COMMUNES DE VITRAC-SAINT-VINCENT ET DE CHERVES CHATELARS

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux qu'ils sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile sise sur les communes de Vitrac-St-Vincent et Cherves-Châtelars, demande présentée par SAS TERREAL.

Le dossier de l'Enquête Publique est mis à disposition du public du 29 mars au 30 avril 2021.

Après avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 voix contre, 1 abstention et 7 voix pour, émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale de la SAS TERREAL pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et de Cherves Chatelars.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures, pour copie conforme

Affiché le 9 avril 2021

MAZEROLLES le 9 avril 2021

Le Maire, Jean-Christophe NAUDON



COMMUNE DE MONTEMBOEUF
Département de la Charente- Arrondissement de Confolens
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Réunion du Conseil municipal du 8 avril 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un le huit du mois de avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni au Centre Culturel, 29 bis Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montembœuf.

Date de convocation : 01/04/2021

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	11
Votes Contre :	-
Abstention :	4

PRÉSENTS : M^{me} BOUCHER – M. BOURNIER – M. COLDEBOEUF – M^{me} CORBINIEN – M. DAGANAUD – M^{me} JACQUELIN – M. LAURENT – M^{me} MANIERE – M. PERROCHEAU – M. SARDIN – M^{me} THIMONIER – M. TRAPATEAU

EXCUSÉES : M^{me} FOUQUE - M^{me} BENKISSOUS – M^{me} ROUGIER

Secrétaire de séance : M^{me} Séverine BOUCHER

M^{me} BENKISSOUS donne pouvoir à M^{me} MANIERE.

M^{me} FOUQUE donne pouvoir à M. BOURNIER.

M^{me} ROUGIER donne pouvoir à M. TRAPATEAU.

Objet : Avis sur Enquête publique pour exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile/ D2021_3_6

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux qu'ils sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile sise sur les communes de Vitrac-St-Vincent et Cherves-Châtelars, demande présentée par SAS TERREAL.

L'Enquête Publique est ouverte du 29 mars au 30 avril 2021.

Après avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'autorisation d'exploitation.

Pour extrait conforme,
À Montembœuf, le 9 avril 2021

Le Maire,
Jean-Marie TRAPATEAU



Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
mairie 9 avril 2021

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com
Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Préfecture de la Charente

PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Réunion publique d'information et d'échange
Demande d'autorisation environnementale
pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert
d'argile sise sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent
et Cherves-Châtelars aux lieux dits
Le Breuil et Étamenat présentée par la SAS TERREAL

Par arrêté du 14 avril 2021, la préfète de la Charente a prescrit la prolongation de l'enquête publique portant sur l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile sise sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtelars aux lieux dits Le Breuil et Étamenat présentée par la SAS TERREAL. L'enquête publique, ouverte par arrêté préfectoral du 24 février 2021 et se déroulant du **lundi 29 mars 2021 à 9 h au vendredi 30 avril 2021 à 16 h 30 inclus**, est prolongée de quinze jours soit du **samedi 1^{er} mai 2021 jusqu'au samedi 15 mai 2021 à 12 h inclus**.

Une réunion d'information et d'échange avec le public est organisée dans la salle des fêtes de Vitrac-Saint-Vincent, le **samedi 8 mai 2021 de 14 h à 17 h**, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à la SAS TERREAL Pôle Tuile Centre, route nationale 141, Roumazières-Loubert, 16270 Terres de Haute-Charente. M. Vincent LANTIE ou Laurent PINEAU - tél. 05 45 71 86 88 ; mail : vincent.lantie@terreal.com/laurent.pineau@terreal.com.

Les modalités de consultation du dossier d'enquête et de dépôt des observations restent celles définies dans l'arrêté préfectoral du 24 février 2021, mentionné ci-dessus.

Pendant la prolongation de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

- en le consultant sur le site de la préfecture en suivant le chemin ci-après désigné : www.charente.gouv.fr <Politiques publiques> <Environnement-Chasse> <DUP-ICPE-IOTA> / Vitrac-Saint-Vincent ou Cherves-Châtelars.
- en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la Préfecture, à Angoulême (16000), pendant les jours et heures d'ouverture au public.
- en mairies de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtelars aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Le public pourra :

- consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairies de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtelars.
- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, **M^{me} Paulette MICHEL**, à la mairie de Vitrac-Saint-Vincent, siège de l'enquête, le Bourg (16310), jusqu'au samedi 15 mai 2021 à 12 heures inclus. Les observations et propositions transmises par voie postale au commissaire enquêteur et celles recueillies sur le registre sont consultables au siège de l'enquête, soit à la mairie de Vitrac-Saint-Vincent.
- les transmettre par courrier électronique à l'adresse de la boîte fonctionnelle suivante : pref-op-terreal-vstv-co@charente.gouv.fr et ceci jusqu'au **samedi 15 mai 2021 à 12 heures**.

Les observations et propositions écrites et remises au commissaire enquêteur lors des permanences, celles transmises par voie postale ainsi que celles transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet de la préfecture en suivant le chemin suivant : www.charente.gouv.fr, rubrique <Politiques publiques> <Environnement-Chasse> <DUP-ICPE-IOTA> / Vitrac-Saint-Vincent ou Cherves-Châtelars.

Le commissaire enquêteur, **M^{me} Paulette MICHEL**, attachée principale de l'Administration de l'Équipement à la retraite, organisera une permanence supplémentaire en mairie de Vitrac-Saint-Vincent, le **samedi 15 mai 2021 de 9 h à 12 h**.

Le rapport (qui comporte notamment le compte rendu de la réunion publique) et les observations éventuelles de la société ainsi que les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et dans les mairies précitées. Ils seront publiés sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques publiques - Environnement et Chasse - DUP-ICPE-IOTA/Vitrac-Saint-Vincent ou Cherves-Châtelars) et mis à la disposition du public pendant un an.

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté de la préfète de la Charente.

Annonces légales

Autres annonces légales

SAS Not'Atlantique
Notaires associés
133, boulevard André-Sautel
17000 La Rochelle

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par M^{me} Sandrine AUBERT, notaire au sein de la SAS dénommée « Not'Atlantique », dont le siège est à La Rochelle, 133, bd André-Sautel, le 16 avril 2021, M. Marc Pierre NICOLET, gérant de société, et M^{me} Françoise Margaret Rose JERICHIOWICZ, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à La Rochelle (17000), 9, rue Maurice-Pagnol, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à Neuville-sur-Saône (69) le 30 septembre 1972, ont adopté le régime de la communauté universelle avec une clause d'attribution intégrale de communauté au profit du conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, pourront être faites en l'office notarial, où domicile a été élu à cet effet, dans les trois mois de la présente insertion, et devront être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour avis, le notaire.



Sud Ouest marchés publics

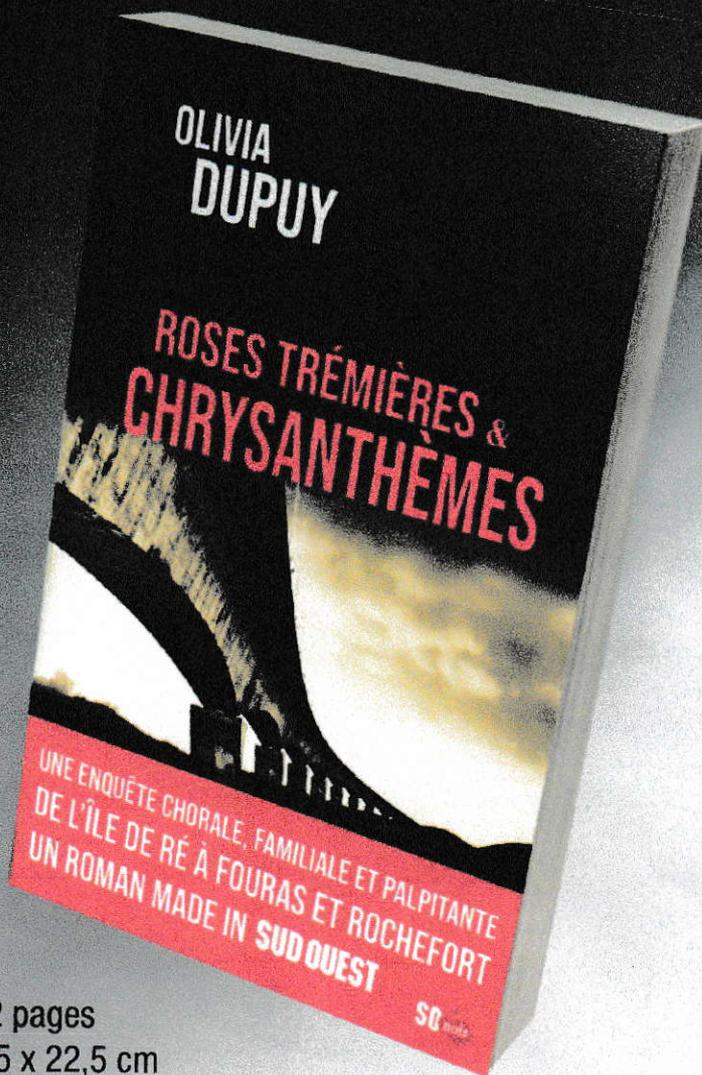
**Entreprises,
inscrivez-vous
aux alertes
automatiques**

Tous les marchés du Sud-Ouest
100 % gratuits sur
sudouest-marchespublics.com



ROSES TRÉMIÈRES & CHRYSANTHÈMES

UNE ENQUÊTE CHORALE, FAMILIALE ET PALPITANTE, DE L'ÎLE DE RÉ À FOURAS ET ROCHEFORT



272 pages
14,5 x 22,5 cm

19€ CHEZ VOTRE
MARCHAND DE JOURNAUX
ET CHEZ VOTRE LIBRAIRE



SudOuest archives

Plongez dans les archives de votre journal
www.sudouest.fr/archives/



PRATIQUE



ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

CONCURRENCE

g. 16240 Raix - Tél: 05.45.31.60.38

in de la traversée du bourg.

autorisées.

re demande ou caution personnelle et
aiement selon les règles de la compta-

candidat: Pièces justificatives comme

use appréciée en fonction des critères
e, 60% - Prix des prestations.

us tard.

Le français.

option des offres.

s: duquel des renseignements peuvent
d Administratif de Poitiers - 15, rue
05.49.60.79.19 - Fax: 05.49.60.68.09
f.fr

matérialisée.

stions à l'acheteur, déposer un pli, allez

-Aquitaine

ARCHÉ

omb à Angoulême (16)

ois-de-Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex,
taine.fr

Préfecture de la Charente



AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Réunion publique d'information et d'échange
Demande d'autorisation environnementale
pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert
d'argile sise sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent
et Cherves-Châtelars aux lieux dits
Le Breuil et Étamenat présentée par la SAS TERREAL

Par arrêté du 14 avril 2021, la préfète de la Charente a prescrit la prolongation de l'enquête publique portant sur l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile sise sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtelars aux lieux dits Le Breuil et Étamenat présentée par la SAS TERREAL. L'enquête publique, ouverte par arrêté préfectoral du 24 février 2021 et se déroulant du lundi 29 mars 2021 à 9 h au vendredi 30 avril 2021 à 16 h 30 inclus, est prolongée de quinze jours soit du samedi 1^{er} mai 2021 jusqu'au samedi 15 mai 2021 à 12 h inclus.

Une réunion d'information et d'échange avec le public est organisée dans la salle des fêtes de Vitrac-Saint-Vincent, le samedi 8 mai 2021 de 14 h à 17 h, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à la SAS TERREAL Pôle Tuile Centre, route nationale 141, Roumazières-Loubert, 16270 Terres de Haute-Charente. M. Vincent LANTIE ou Laurent PINEAU : tél. 05 45 71 86 88 ; mail : vincent.lantie@terreal.com/laurent.pineau@terreal.com.

Les modalités de consultation du dossier d'enquête et de dépôt des observations restent celles définies dans l'arrêté préfectoral du 24 février 2021, mentionné ci-dessus.

Pendant la prolongation de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier:

- en le consultant sur le site de la préfecture en suivant le chemin ci-après désigné : www.charente.gouv.fr « Politiques publiques » « Environnement-Chasse » « DUP-ICPE-IOTA » / Vitrac-Saint-Vincent ou Cherves-Châtelars.

- en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la Préfecture, à Angoulême (16000), pendant les jours et heures d'ouverture au public.

- en mairies de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtelars aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Le public pourra :

- consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairies de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtelars.

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, M^{me} Paulette MICHEL, à la mairie de Vitrac-Saint-Vincent, siège de l'enquête, le Bourg (16310), jusqu'au samedi 15 mai 2021 à 12 heures inclus.

Les observations et propositions transmises par voie postale au commissaire enquêteur et celles recueillies sur le registre sont consultables au siège de l'enquête, soit à la mairie de Vitrac-Saint-Vincent.

- les transmettre par courrier électronique à l'adresse de la boîte fonctionnelle suivante : pref-ep-terreal-vstv-cc@charente.gouv.fr et ceci jusqu'au samedi 15 mai 2021 à 12 heures.

Les observations et propositions écrites et remises au commissaire enquêteur lors des permanences, celles transmises par voie postale ainsi que celles transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet de la préfecture en suivant le chemin suivant : www.charente.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques » « Environnement-Chasse » « DUP-ICPE-IOTA » / Vitrac-Saint-Vincent ou Cherves-Châtelars.

Le commissaire enquêteur, M^{me} Paulette MICHEL, attachée principale de l'administration de l'Équipement à la retraite, organisera une permanence supplémentaire en mairie de Vitrac-Saint-Vincent, le samedi 15 mai 2021 de 9 h à 12 h.

Le rapport (qui comporte notamment le compte rendu de la réunion publique) et les observations éventuelles de la société ainsi que les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et dans les mairies précitées. Ils seront publiés sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques publiques - Environnement et Chasse - DUP-ICPE-IOTA/Vitrac-Saint-Vincent ou Cherves-Châtelars) et mis à la disposition du public pendant un an.

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté de la préfète de la Charente.

Sud Ouest légales

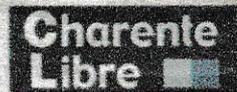
Publiez
votre
annonce
légale

7 jours sur 7

24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé



Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 100 000 €

Régie du port de plaisance de La Rochelle

AVIS RECTIFICATIF À L'AVIS PARU LE 4 MARS 2021

Acheteur : Régie du port de plaisance de La Rochelle, M. Bertrand MOUJAY, directeur du port de plaisance, avenue de la Capitainerie, Les Minimes, 17026 La Rochelle, tél. 05 46 44 41 20, ml : capitainerie@portlarochelle.com - Web : http://www.portlarochelle.com

Objet : travaux d'entretien de plans du Bout du Moudou situé à la pointe des Minimes (La Rochelle).

Remise des offres : au lieu de : 2 avril 2021 à 12 heures au plus tard, lire : 16 avril 2021 à 12 heures au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi à la publication : Le 27 mars 2021

Avis administratifs et judiciaires

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Saint-Georges-de-Didonne

APPROBATION DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération en date du 25 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé la révision générale du PLU sur le territoire de la commune de Saint-Georges-de-Didonne.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 31 mars 2021. Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer.

Enquêtes publiques

Préfecture de la Charente

RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Relative à la demande d'autorisation environnementale de la SAS TERREAL pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile sise sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtellars aux lieux dits Le Breuil et Etamenat

Il est rappelé que par arrêté en date du 24 février 2021, le préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 33 jours, soit du lundi 29 mars 2021 à 9 h au vendredi 30 avril 2021 à 16 h 30 inclus, en vue d'autoriser l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile sise sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Châtellars aux lieux dits Le Breuil et Etamenat par la SAS TERREAL.

Le maître d'ouvrage est la SAS TERREAL dont le siège est situé 13-17, rue Pagès, 92150 Suresnes. Toute personne pourra commander des informations sur le dossier à la SAS TERREAL, polo tuile centre, route nationale 141, Roumazières-Loubert 16270 Terres-de-Haute-Charente. M. Vincent LANTIE ou M. Laurent PIREAU, tél. : 05 45 71 86 86, mail : vincent.lantie@terreal.com / laurent.pireau@terreal.com.

Le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, M^{me} Paulette MICHEL, attaché principal d'administration de l'équipement en retraite.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillettes non moillies, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairies de Vitrac-Saint-Vincent et de Cherves-Châtellars.

L'ensemble des mesures sanitaires devra être respecté lors du déroulement de cette procédure.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Un poste informatique est installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la préfecture à Angoulême afin de permettre un accès gratuit au dossier pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Les observations pourront être adressées soit par voie postale au commissaire enquêteur M^{me} Paulette MICHEL, à la mairie de Vitrac-Saint-Vincent, siège de l'enquête, le Bourg 16310, jusqu'au vendredi 30 avril 2021 à 16 h 30 inclus, soit par voie électronique à l'adresse suivante : avis-en-quete-terreal@charente.gouv.fr et oral jusqu'au vendredi 30 avril 2021 à 16 h 30.

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations recueillies par le commissaire enquêteur lors des permanences, celles transmises par voie postale ainsi que celles transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente www.charente.gouv.fr (rubrique : politiques publiques - environnement/chausse - DUP-ICPE-OTA Vitrac-Saint-Vincent ou Cherves-Châtellars).

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations de la manière suivante :

Vitrac-Saint-Vincent :
Lundi 29 mars 2021, de 9 h à 12 heures ;
Mardi 30 mars 2021, de 9 h à 12 heures ;
Vendredi 30 avril 2021, de 13 h 30 à 16 h 30.

Cherves-Châtellars :
Samedi 10 avril 2021, de 9 h à 12 heures ;
Jeudi 22 avril 2021, de 9 h à 12 heures.

Le Commissaire-Enquêteur peut, après information de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger celle-ci pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'écoute avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 120-10.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et dans les mairies précitées. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques - Environnement et Chasse - DUP-ICPE-OTA/Vitrac-Saint-Vincent ou Cherves-Châtellars) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture de la Charente (Service de coordination des politiques publiques et de l'agoré territorial), bureau de l'environnement, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92601, 16023 Angoulême Cedex.

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté de la préfète de la Charente.

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Sur la proposition de modification du périmètre d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) Commission intercommunale d'aménagement foncier de Nieul, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac, Suauz (extension Terres-de-Haute-Charente)

Les propriétaires fonciers des communes de Nieul, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac, Suauz et Terres-de-Haute-Charente (Ganoulas et Roumazières-Loubert) sont informés que le Président du Conseil départemental de la Charente a, par arrêté du 12 février 2021, ouvert l'enquête publique sur la proposition de modification du périmètre d'AFAFE en inclusion d'emprise, validée par la CIAF.

Les pièces constituant le dossier d'enquête ont été déposées dans les mairies de Nieul, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac, Suauz, Terres-de-Haute-Charente et Vitrac-Saint-Vincent de lundi 29 mars au vendredi 30 avril 2021 inclus et pourront être consultées pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Conformément aux dispositions de l'article R121-21 du CRPM, le dossier d'enquête comprendra : la proposition d'aménagement foncier de la CIAF établie en application de l'article R121-20-1 ; un plan du périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ; l'étude d'aménagement foncier, le porter à connaissance du Préfet de la Charente, les PV de la CIAF des 19 octobre 2010, 24 juin 2011, 27 octobre 2011, 3 octobre 2013, 21 février 2014 et 26 janvier 2021.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre des réclamations ou les adresser par écrit pendant la durée de l'enquête à l'attention du commissaire-enquêteur à la mairie de Nieul, en précomptant « Enquête relative à la proposition d'AFAFE de la CIAF de Nieul, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac, Suauz » ou par mail à l'adresse suivante : enquetepubliqueafafe@charente.fr.

M. Gérard ROY a été désigné par le Président du TA de Poitiers en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra en mairie de Nieul les personnes qui le désirent et recueillera leurs observations éventuelles pendant 4 demi-journées :

- lundi 29 mars de 9h à 12 heures ;
- vendredi 9 avril de 14h à 17 heures ;
- samedi 17 avril de 9h à 12 heures ;
- vendredi 30 avril de 9h à 12 heures.

Des informations relatives à l'enquête seront consultables sur le site internet du Département de la Charente : www.charente.fr (rubrique « Le Département » sous rubrique « Développement local ») « En savoir + sur les aménagements fonciers » « Les commissions FN ».

A l'issue de l'enquête et des remises du rapport, le public pourra consulter celui-ci et les conclusions du commissaire-enquêteur pendant un an, soit jusqu'au 30 mai 2022 en mairies ou au Conseil départemental de la Charente.

Conformément à l'article L. 123-25 du CRPM, les dépenses relatives aux opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental et aux travaux connexes du périmètre perturbé par l'ouvrage sont à la charge intégrale du maître de l'ouvrage de l'infrastructure.

Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

SUD OUEST

Bon Anniversaire !

Faites-lui la surprise...

Notre message personnalisé à partir de 43,20 € TTC dans votre journal

Contactez-nous du lundi au vendredi de 9 h à 17 h par mail à so.carnets@sudouest.fr

SUD OUEST

Tout simplement délicieux !

De l'entrée au dessert, faisons simple & bon, et pour tous les goûts.

Et découvrez les astuces pour gagner du temps, de l'argent et vous régaler !

80 pages 17x 20 cm **9 €**

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX ET EN LIGNE

Collines SUD OUEST

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

CHARENTE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la proposition de modification du périmètre d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Nieul, Chasseuil-sur-Bonnieux, Lussac, Suzac (extension Terres-de-Haute-Charente)

Les propriétaires fonciers des communes de Nieul, Chasseuil-sur-Bonnieux, Lussac, Suzac et Terres-de-Haute-Charente (Garonnières et Rouazières-Loubert) sont informés que la CIAF, en séance du 26 janvier 2021, a mis à jour, dans le cadre de la proposition de modification du périmètre d'opération soumise à enquête publique, le projet de classement et d'évaluation des parcelles comprises dans le périmètre en valeur de productivité réelle.

Les pièces constituant le dossier d'enquête seront déposées dans les mairies de Nieul, Chasseuil-sur-Bonnieux, Lussac, Suzac, Terres-de-Haute-Charente et Vitrac-Saint-Vincent de lundi 29 mars au vendredi 30 avril 2021 inclus et pourront être consultées pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Conformément aux dispositions de l'article R121-21 du CRPM, le dossier d'enquête comprendra : le projet de classement foncier de la CIAF établi en application de l'article R121-20-1 ; un plan du périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ; l'étude d'aménagement foncier ; le porteur à connaissance de l'Etat de Charente ; les PV de la CIAF des 13 octobre 2010, 24 juin 2011, 27 octobre 2011, 3 octobre 2019, 21 février 2014 et 26 janvier 2021.

Chacun pourra consulter éventuellement ses observations sur le registre des réclamations ou les adresser par écrit pendant la durée de l'enquête à l'attention du commissaire-enquêteur à la mairie de Nieul, en précisant « Enquête relative à la proposition d'ABFE de la CIAF de Nieul, Chasseuil-sur-Bonnieux, Lussac, Suzac » ou par mail à l'adresse suivante : enquêtespubliques@charente.fr.

M. Gérard ROY a été désigné par le Président du TA de Poitiers en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra en mairie de Nieul les personnes qui le désirent et recueillera leurs observations éventuelles pendant 4 demi-journées :

- lundi 29 mars de 9h à 12 heures ;
- vendredi 9 avril de 14h à 17 heures ;
- samedi 17 avril de 9h à 12 heures ;
- vendredi 30 avril de 9h à 12 heures.

Des informations relatives à l'enquête seront consultables sur le site internet du Département de la Charente : www.charente.fr (rubrique « La Département » -> « Développement local » -> « En savoir » -> « Les aménagements fonciers » -> « Les commissions RFA »).

A l'issue de l'enquête et dès réception du rapport, le public pourra consulter celui-ci et les conclusions du commissaire-enquêteur pendant un an, soit jusqu'au 30 mai 2022 en mairie ou au Conseil départemental de la Charente.

Conformément à l'article L. 123-25 du CRPM, les dépenses relatives aux opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental et aux travaux connexes du périmètre perturbé par l'ouvrage sont à la charge intégrale du maître de l'ouvrage de l'infrastructure.

CHARENTE

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE
Sur la mise à jour du classement des terres et la détermination des droits réels - Opérations d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Nieul, Chasseuil-sur-Bonnieux, Lussac, Suzac (extension Terres-de-Haute-Charente)

Les propriétaires fonciers des communes de Nieul, Chasseuil-sur-Bonnieux, Lussac, Suzac et Terres-de-Haute-Charente (Garonnières et Rouazières-Loubert) sont informés que la CIAF, en séance du 26 janvier 2021, a mis à jour, dans le cadre de la proposition de modification du périmètre d'opération soumise à enquête publique, le projet de classement et d'évaluation des parcelles comprises dans le périmètre en valeur de productivité réelle.

Les pièces constituant le dossier d'enquête seront déposées dans les mairies de Nieul, Chasseuil-sur-Bonnieux, Lussac, Suzac et Terres-de-Haute-Charente de lundi 29 mars au vendredi 29 avril 2021 inclus et pourront être consultées pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Conformément aux dispositions de l'article R123-5 du CRPM, le dossier de consultation comprendra : un imprimé explicatif (justifiant les opérations de classement des terres ; un plan indiquant pour chaque parcelle ou partie de parcelle la nature de culture et la classe retenue par la commission ; un état indiquant pour chaque parcelle ou partie de parcelle, avec les renseignements cadastraux, la surface et l'estimation en valeur de productivité réelle, un état des propriétés, indiquant, pour chaque propriétaire, les parcelles parasitant lui appartenant avec l'indication de leur surface et de leur estimation en valeur de productivité réelle ; un registre de réclamation.

Chacun pourra consulter éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet et les adresser par écrit pendant la durée de l'enquête à l'attention du Président de la CIAF à la mairie de Nieul, en précisant « Consultation relative à la mise à jour du classement des terres - CIAF de Nieul, Chasseuil-sur-Bonnieux, Lussac, Suzac » ou par mail à l'adresse suivante : enquêtespubliques@charente.fr.

Le Président de la CIAF, M. Jacques LAGOTTE, recevra en mairie de Nieul les personnes qui le désirent et recueillera leurs observations éventuelles pendant 4 demi-journées :

- lundi 29 mars de 9h à 12 heures ;
- vendredi 9 avril de 14h à 17 heures ;
- samedi 17 avril de 9h à 12 heures ;
- vendredi 30 avril de 9h à 12 heures.

Des informations relatives à la consultation seront consultables sur le site internet du Département de la Charente : www.charente.fr (rubrique « La Département » -> « Développement local » -> « En savoir » -> « Les aménagements fonciers » -> « Les commissions RFA »).

Les propriétaires sont informés du fait que les droits réels et les servitudes grevant les parcelles comprises dans le périmètre seront classifiées de plein droit sur les parcelles situées lors du transfert de propriété à la suite de l'opération d'aménagement foncier.

Conformément à l'article L. 123-25 du CRPM, les dépenses relatives aux opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental et aux travaux connexes du périmètre perturbé par l'ouvrage sont à la charge intégrale du maître de l'ouvrage de l'infrastructure.



Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Seisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé



Préfecture de la Charente

RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation environnementale de la SAS TERRREAL pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile sise sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Chatelleraux aux lieux dits Le Breuil et Etamezat

Il est rappelé que par arrêté en date du 24 février 2021, la préfète de la Charente a permis, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30 jours, soit du lundi 29 mars 2021 à 9h au vendredi 29 avril 2021 à 16h à 18h inclus, en vue d'autoriser l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile sise sur les communes de Vitrac-Saint-Vincent et Cherves-Chatelleraux aux lieux dits Le Breuil et Etamezat par la SAS TERRREAL.

Le maître d'ouvrage est la SAS TERRREAL dont le siège est situé 15-17, rue Péguy, 82150 Senecey. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à la SAS TERRREAL, pole bureau, route nationale 141, Rouazières-Loubert 16270 Terres-de-Haute-Charente, M. Vincent LANIER ou M. Laurent PINEAU, tél : 05 45 71 86 86, mail : vincent.lanier@terreal.com / laurent.pineau@terreal.com.

Le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, M^{me} Prudence BECHER, attaché principal d'administration de l'équipement en retraite.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à compléter non mobiles, sont et seront mis à disposition du public et pourront être consultés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Vitrac-Saint-Vincent et de Cherves-Chatelleraux.

L'ensemble des mesures sanitaires devra être respecté lors du déroulement de cette procédure.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance de choisir et co-signer ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Un poste informatique est installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la préfecture à l'attention des personnes en accès gratuit au dossier pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Les observations pourront être adressées soit par voie postale au commissaire enquêteur M^{me} Prudence MICHEL, à la mairie de Vitrac-Saint-Vincent, siège de l'enquête, le Bourg 16310, jusqu'au vendredi 30 avril 2021 à 16h à 18h inclus, soit par voie électronique à l'adresse suivante : pre-dup@terreal-cha.com et ceci jusqu'au vendredi 30 avril 2021 à 16h à 18h.

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations recueillies par le commissaire enquêteur lors des permanences, celles transmises par voie postale ainsi que celles transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique « Politiques publiques - Environnement/Chasse - DUP ICPE-ICVA Vitrac-Saint-Vincent ou Cherves-Chatelleraux »).

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations de la manière suivante :

- Vitrac-Saint-Vincent :
Lundi 29 mars 2021, de 9h à 12 heures ;
Mardi 30 mars 2021, de 9h à 12 heures ;
Vendredi 30 avril 2021, de 10h à 19h à 16h à 20h.

- Cherves-Chatelleraux :
Samedi 10 avril 2021, de 9h à 12 heures ;
Jeudi 27 avril 2021, de 9h à 12 heures.

Le Commissaire-Enquêteur peut, après information de l'autorité compétente pour saisir et organiser l'enquête, prolonger celle-ci pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête. Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au 1 de l'article L. 123-10.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et dans les mairies précitées. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique « Politiques Publiques - Environnement et Chasse - DUP ICPE-ICVA Vitrac-Saint-Vincent ou Cherves-Chatelleraux ») et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture de la Charente (Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), bureau de l'environnement, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex.

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté de la préfète de la Charente.




REGION Nouvelle-Aquitaine

MODES D'EMPLOIS

Découvrez les coulisses des entreprises qui innovent, la Nouvelle-Aquitaine au travail

TOUS LES JOURS À 11H30 ET 17H30

CANAL 30 BOX LIVE & REPLAY sudouest.fr/lachainetv7



- La société Terreal projette d'exploiter 15 hectares de carrière aux alentours de Vitrac
- Un coup de massue pour les riverains qui s'organisent pour contrer l'autorisation.

Le projet de carrière qui risque de plomber Vitrac

Henry GIRARD
h.girard@charentelibre.fr

Quinze hectares en plein milieu des hameaux de Vitrac-Saint-Vincent. «*La messe est dite*», ironise, un peu amer, Michel Dagnas. Quand il apprend l'existence de ce projet de carrière de Terreal, acteur incontesté des matériaux de construction en terre cuite basé à Roumazières, il n'y croit pas de suite. «*C'est tombé du jour au lendemain, avance-t-il. C'est une annonce préfectorale qui nous l'apprend.*» Déposée auprès des services, la procédure d'autorisation environnementale de la société est claire: «*Le projet concerne une exploitation de carrière d'argile sur une durée de 30 ans.*» Alors que l'enquête publique est en cours (1), des riverains viennent de monter l'association «*Non à la Terréalité*» et espèrent sauver leurs maisons, «*séparées que d'une trentaine de mètres*» de ce qui pourrait devenir une excavation d'une profondeur de 22 mètres.



Depuis l'annonce du projet de Terreal, le hameau du Breuil, 40 âmes, est devenu le centre de la contestation contre la carrière. «Une pétition circule et l'on recense pas loin de 400 signataires», raconte Michel Dagnas. Entouré de ses voisins les plus proches, il déplore les «conséquences dramatiques que pourrait avoir une telle exploitation»: les projections de Terreal évoquent un plan d'extraction menée sur deux campagnes annuelles d'une durée de cinq à six semaines chacune. «Ce serait un enfer, craint Vanessa Viseux. Ici, c'était la campagne où je voulais vivre une retraite paisible et pas le calvaire de contempler une valse de camions incessants.» Les estimations de Terreal lui procurent en effet quelques sueurs froides: «Le transport des matériaux par la route sera po-

tentiellement assuré toute l'année, les jours ouvrés. Au regard des données du projet, il est attendu entre 18 et 36 rotations de camions par jour», précise le document AIOT (activités, installations, ouvrages, travaux). «Certains habitants ont mis dans leur maison les économies de toute une vie, poursuit Patrick Kindel, résident du hameau. Des maisons qui se retrouvent à proximité directe, à dix mètres à peine.» Des merlons, sortes de parapets de protection de 3 à 5 mètres de haut, sont alors évoqués dans le plan compensatoire de Terreal, quitte à installer des dispositifs antibruit: «Un immense gâchis pour le paysage», martèlent les habitants. Le carrier prévoit la somme de 123.700 euros «destinée à supprimer, limiter les effets de l'ex-

ploitation», un «pansement» qui a le don d'exaspérer le hameau. «À l'heure de la prise de conscience écologique, ce type d'exploitation est complètement dépassé, estime de son côté Michel Dagnas. Le terrain argileux est déjà fragilisé par les canicules. Certaines maisons sont déjà fissurées et l'on va nous faire croire que le fait de creuser un immense trou de 20 mètres de profondeur n'aura aucun impact?» Réponse lacunaire de Terreal: «Nous allons créer un dialogue avec les riverains.» La réunion de concertation, décalée en raison de la crise sanitaire, est finalement prévue le 8 mai prochain.

(1) Échanges parcellaires et compensations foncières ont été mis en place avec les trois exploitations agricoles impactées par le projet.

Pourquoi une nouvelle carrière?

Terreal exploite sept carrières d'argile en Charente. Mais celles de Mazières et de La Pièce-des-Vignes sont quasi épuisées et les quatre autres sont insuffisantes pour «la pérennité de l'usine de Roumazières et la stabilité de l'emploi de ses 370 salariés», selon la direction. Une autre carrière du groupe, «La Faurie», sera bientôt fermée de son côté en raison de la trop forte teneur de carbonates dans les argiles. Le gisement est donc abandonné.

Défrichage d'un bois et 35.000 tonnes d'argile par an

La lecture du projet d'exploitation de carrière par Terreal à Vitrac donne «des haut-le-cœur» aux habitants. Principale angoisse: le défrichage d'un bois de 10.260 m². Composé essentiellement de cerisiers, «le boisement ne présente pas d'intérêt particulier pour la faune et la flore», estime Terreal qui compte sur cette parcelle pour mener à bien l'extraction pour sa confection de tuiles. L'extraction en question, c'est 35.000 tonnes d'argile par an se-

lon la société, auxquelles il faut ajouter 60.000 tonnes de stérile, cette accumulation importante de matériaux sans intérêt commercial, issus du décapage de surface. Ils seront «utilisés directement sur le site d'exploitation dans le cadre de sa remise en état», indique Terreal. Une activité qui a de quoi balayer pas mal de poussière... «Des pistes seront arrosées à l'aide d'une tonne à eau en période sèche si nécessaire», prévoit le groupe.

Le conseil se prononcera après le 8 mai

Le maire de Vitrac-Saint-Vincent, Pierre Soulat, dit «comprendre le malaise qui entoure le projet bien que jamais personne ne se soit manifesté avant pour exprimer leurs inquiétudes». Le premier édile pointe avant tout l'erreur de la société Terreal «de ne pas avoir organisé de concertation publique plus tôt pour apaiser les craintes», avant de poursuivre. «Je ne suis pas totalement pour, dans le sens

où il est difficile d'accepter un projet juste en face de chez soi; non, entièrement contre, au regard de la nécessité de préserver l'emploi et l'activité d'une entreprise importante pour le territoire en termes de retombées. Le temps est à la réflexion pour trouver l'équilibre entre environnement et économie à quel point les riverains peuvent être dérangés par la carrière?» Le conseil municipal attend la concertation du 8 mai afin de se prononcer dans les jours qui suivront.

À Vitrac-Saint-Vincent, des habitants se rebiffent contre un projet de carrière : "À 50 mètres, c'est pas possible!"

Dans le petit village de Vitrac-Saint-Vincent (Charente), les habitants du hameau du Breuil sont vent debout contre un projet de carrière d'extraction d'argile qui doit voir le jour tout près de leurs maisons.

Publié le 16/04/2021 à 16h03 • Mis à jour le 16/04/2021 à 16h30



Les habitants du Breuil se sont constitués en collectif pour s'opposer au projet de carrière d'extraction d'argile porté par Terreal • © Marie Pannetrat, France Télévisions

[Charente Angoulême](#)

C'est une version charentaise d'un remake de David contre Goliath ; et dans ce scénario, un collectif d'habitants refuse de voir un géant des matériaux de construction s'installer si près de chez eux.

L'histoire se passe en pleine campagne, à Vitrac-Saint-Vincent en Charente donc. Pas dans le bourg du village, mais dans un hameau : Le Breuil. Ses vieilles maisons typiques en pierres apparentes, ses charmants chemins et sa vue imprenable sur la nature alentour. Un havre de paix pour les occupants des lieux. "Maintenant on aura quoi ?" s'interroge Denis Michaud.



Le hameau du Breuil, sur la commune de Vitrac-Saint-Vincent (Charente) compte une quarantaine d'habitants. • © Marie Pannetrat, France Télévisions

"Non à la Terréalité"

Comme nombre d'habitants du hameau à la recherche de calme, Denis Michaud s'est installé ici il y a quinze ans. Mais aujourd'hui, il est inquiet pour l'avenir. Une carrière d'argile exploitée par Terreal pourrait prochainement voir le jour pour les 30 prochaines années, à un jet de pierre de chez lui.

C'est normal que Terréal ait besoin de terre pour fabriquer ses tuiles, le problème c'est qu'ils sont vraiment trop près des maisons !

Denis Michaud, membre du collectif "Non à la Terréalité"

Lorsqu'il s'est installé dans le village, la carrière la plus proche (qui a fermé depuis) se trouvait bien plus loin. "À 500 mètres, personne n'a rien dit mais là, à 50 mètres, c'est pas possible."

Alors Denis Michaud a rejoint le [collectif "Non à la Terréalité"](#), créé par les habitants. Il compte une petite trentaine de membres, soit presque toute la population du hameau.



Au Breuil, des pancartes affichent clairement la position des habitants opposés à la carrière. •
© Marie Pannetrat, France Télévisions

Si le projet déposé en préfecture par le fabricant de tuiles effraie tant la population locale, c'est en raison de son ampleur et notamment de la profondeur d'excavation : jusqu'à 22 mètres.

"C'est énorme, c'est l'équivalent d'un immeuble de dix étages" s'indigne Patrick Kindel, installé depuis un an au Breuil, "et nos maisons sont anciennes, elles sont bâties au torchis, sans fondation."

On pressent qu'il y aura des dégâts sur les structures, des fissures, et des mouvements de terrain à cause des vibrations.

Patrick Kindel, membre du collectif "Non à la Terréalité"

Nouveau gisement

Dans ce coin paisible de Charente Limousine, le sous-sol est une richesse. L'argile est extraite pour fabriquer des tuiles. Les carrières sont nombreuses mais elles s'épuisent. C'est d'ailleurs pour continuer à approvisionner son unité de fabrication de tuiles qui emploie 370 salariés à Roumazières-Loubert (Charente) que Terreal souhaite exploiter ce nouveau gisement de qualité et tout proche, d'une emprise de quinze hectares au sol (en rouge sur la carte).

Et ce ne sont pas les seuls atouts du projet. Dans le [dossier déposé en préfecture](#), l'entreprise pointe également des impacts limités sur l'environnement. Limités mais pas inexistants. Pour tenter d'atténuer le niveau des nuisances sonores, qualifiées de "moyen à fort", Terreal se dit prêt à restreindre l'exploitation de la carrière à deux campagnes par an.

Des merlons paysagers de deux à cinq mètres de haut seront installés. Pas de quoi apaiser la colère des opposants. "Comment allons-nous vivre avec cette muraille qui va nous empêcher la vue alentour ?" s'interroge Patrick Kindel.



Terreal exploite le sous-sol local pour approvisionner son usine de Roumazières-Loubert (Charente). • © Marie Pannetrat, France Télévisions

La fronde du collectif charentais a débouché sur une [pétition](#) signée à ce jour par plus de 400 personnes. Cela suffira-t-il à faire reculer Terreal ? Une réunion publique est prévue le 8 mai avec la direction de l'entreprise qui n'a pas souhaité communiquer avec la presse tant que l'enquête publique est en cours.

Ouverte à la fin mars, elle devait s'achever le 30 avril mais elle est finalement prolongée de quinze jours. Une première victoire pour les habitants qui espèrent désormais que le maire de Vitrac-Saint-Vincent, qui a émis un avis favorable au projet proposé par Terreal, revienne sur sa décision et rejoigne leur cause.

Le collectif « non à la Terréalité » déplore le projet de carrière et agit...

Depuis quelques semaines, le projet de la SAS a interpellé les habitants du Breuil à Vitrac. Ce projet est l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile à l'entrée du village. Ainsi, après finalisation du dossier de demande d'exploiter une carrière d'argile sur le territoire de la commune de Vitrac-Saint-Vincent au lieu-dit « Breuil » et sur demande auprès de Madame la Préfète de Charente, pour conduire la présente enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière.

Avant de donner son accord la préfète doit être en possession conséquence d'un rapport qui aura pour objet de rendre compte de l'enquête publique qui sera menée en vertu des dispositions du code de l'environnement.

Dans un premier temps, les habitants se sont plaints de l'absence de transparence et de déclaration à l'ordre du jour du conseil municipal de la commune de Vitrac. Ils craignent que cette omission ne cache une exploitation importante et une nuisance proche de leurs maisons. Une pétition a été faite signée par 90% des habitants du village. Ils regrettent l'absence de présentation pas la SAS Terréal et de ses effets induits, voir des autres actions prévues... Une réunion publique leur semble un minimum.

Demande de report à la préfète de l'enquête publique

Dans un second temps, ils ont fait appel à la préfète en lui demandant à titre exceptionnel de bien vouloir procéder au report de cette enquête publique.

Le collectif « Non à la Terréalité » a sollicité le report de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de la SAS TERREAL pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile sise sur les communes de VITRAC-SAINT-VINCENT et CHERVES-CHATELARS aux lieux-dits Le Breuil et Etamenat.

En effet, le confinement national, mis en place sur l'ensemble du territoire, est une entrave à la liberté d'expression, de manifestation, d'information et de réunion. Par conséquent, ils déclarent ne pas pouvoir poursuivre dans de bonnes conditions, tout en préservant la santé de chacun, l'étude approfondie et les analyses techniques du dossier de l'enquête publique.

Le collectif « Non à la Terréalité » lance un appel au secours

C'est un véritable appel au secours que nous hurlons, dans le sillage de ces quelques lignes.

Réunis sous le collectif "Non à la Terréalité", nous sommes les habitants d'un très petit village, Le Breuil, administré par la commune de Vitrac Saint Vincent (16310). Notre hameau réunit une vingtaine de maisons de pays, dans lesquelles une quarantaine d'âmes de tout âge, a choisi de vivre proche de la nature au calme d'une pure campagne et dans la toile d'un paysage que beaucoup nous envie.

Hélas, une cinglante nouvelle est venue tout récemment semer le chaos parmi nous : un futur projet d'exploitation d'une carrière d'extraction d'argile à ciel ouvert, à proximité immédiate de nos maisons, pour une durée de trente années. L'exploitation de carrière, nous direz-vous, tend vers une logique implacable pour une entreprise spécialisée dans la fabrication de tuiles afin d'obtenir de la matière première.

Oui vous répondrons nous, à la seule condition que cette exploitation ne vienne pas s'implanter si près de notre lieu de vie, car certaines de nos maisons n'en seront séparées que d'une trentaine de mètres. Vous l'anticipiez peut-être, l'auteur de tout notre désarroi et sujet de l'enquête publique ouverte depuis le 29 Mars 2021, est le groupe TERREAL, dont l'usine de Roumazières-Loubert bénéficiera de ce Gargantuesque approvisionnement d'argile.

TE, SAS

HYDROCURAGE



- Volets roulants
- Portes de garage
- Portails - Clôtures
- Isolation des combles

Ouvert du lundi de 14h à 18h00
et du mardi au vendredi
de 9h00 à 12h et de 14h00 à 18h00.



1 avenue de la République

email : re

Sur ce sujet quelques chiffres : Emprise sur le terrain 15 hectares Concerné par l'extraction 9,8 hectares Profondeur de l'excavation 22 Mètres (soit un immeuble de 10 étages) Voilà Mesdames, Messieurs les journalistes, ce que notre collectif appelle la "Terréalité". Dans le cadre de ce projet, nous précisons que l'enquête publique en cours est la seule marque d'intérêt lancée à notre égard. Nous sommes donc mis devant le fait accompli, quel mépris ! L'enquête reste par conséquent le seul moyen mis à notre disposition actuellement pour faire entendre notre désespérance.

Bien entendu, nous trouvons cela très insuffisant face à cette injustice. C'est la raison pour laquelle Mesdames, Messieurs les journalistes, le collectif sollicite votre assistance en nous apportant un soutien, et en portant notre parole au plus haut : Nous refusons catégoriquement l'implantation de cette carrière. En ce sens, nous préparons un document de synthèse qui sera versé au registre de l'enquête publique, et rassemblant nos objections au nom du collectif.

Pour finir, nous nous permettons Mesdames, Messieurs les journalistes, de vous mettre dans la confiance d'une réalité bien plus grave. Certains de nos plus âgés sont désormais confrontés à l'insomnie, et nous crient leur angoisse. Mais c'est à voix basse qu'ils nous avouent aujourd'hui vouloir en finir, si ce projet était mené à terme. Vivre de nuisances, entourés d'une muraille de terre (merlon) de 2 à 5 mètres de haut, ce n'est pas la fin de vie dont ils rêvaient. Nous réalisons que ce n'est pas non plus, ce que nous attendons d'une commune digne de ce nom. Par avance, avec toute notre gratitude. Collectif « Non à la Terréalité », Le Breuil 7 Rue du Vieux Puits 16310 VITRAC-SAINT-VINCENT vanessa.vi-seux@sfr.fr Contacts : 0616444216 ou 0614972923. Pétition en ligne : <https://www.change.org/Terréalité>

Le collectif « Non à la Terréalité »

Don du sang : les réserves s'épuisent

L'association « Non à la Terréalité »

VOUS INVITE

le dimanche 9 mai

à venir visiter le hameau du Breuil

voir la position de la carrière

4 créneaux possibles : 9h30 – 11h – 14h - 15h30

sur inscription au 06.70.34.44.83

ou au 06.16.44.42.16 (places limitées)

Collation sur place (beignets d'acacia, crêpes...)



IPNS

DIVERS

 Suivre plusieurs courriers en même temps

N° 1A17277454542
Courrier remis contre signature

En cours d'acheminement

Pris en charge par La Poste
mercredi 12 mai

En cours d'acheminement
Une erreur s'est produite dans l'acheminement de votre courrier. Nous mettons tout en œuvre pour qu'il reprenne son parcours et vous prions d'accepter nos excuses.

Arrivé sur le site de distribution

En cours de distribution

Distribué

Détail de toutes les étapes

DATES	ÉTAPES
vendredi 14 mai	Une erreur s'est produite dans l'acheminement de votre courrier. Nous mettons tout en œuvre pour qu'il reprenne son parcours et vous prions d'accepter nos excuses.
mercredi 12 mai	Votre courrier est en cours d'acheminement vers sa destination
mercredi 12 mai	Votre courrier a été remis à La Poste par l'expéditeur.

Association « Non à la Terréalité »
Le Breuil
7 Rue du Vieux Puits
16310 VITRAC-SAINT-VINCENT
nonalaterrealite@gmail.com
Contacts : 0614972923 ou 0616444216
Pétition en ligne : <https://www.change.org/Terréalité>

A Vitrac, le samedi 15 mai 2021

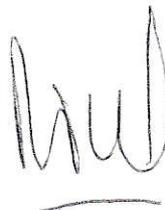
Objet : remise en main propre contre décharge

Madame MICHEL Paulette, Commissaire enquêteur, reconnaît avoir reçu le samedi 15 mai 2021, de Madame VISEUX Vanessa, Présidente de l'association « Non à la Terréalité », les documents suivants :

- le dossier d'observations du cabinet d'avocats Huglo / Lepage (25 pages)**
- le courrier de l'association « Non à la Terréalité » (5 pages)**
- l'Annexe1 (2 pages)**
- la pétition**

-
remis en main propre contre cette présente décharge.

Signatures :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Michel', written over a horizontal line.

Nom Prénom : WALLON Eric et Brigitte
Adresse : 9 Rue du Vieux Puits - Le Breuil
Code postal - Ville : 16310 Vitrac ST Vincent
mail : brigou.wallon@gmail.com
Tél : 06-19-15-93-74

A Vitrac, le samedi 15 mai 2021

Objet : remise en main propre contre décharge

Madame MICHEL Paulette, Commissaire enquêteur, reconnaît avoir reçu le samedi 15 mai 2021, de Madame / Monsieur... WALLON....., le(s) document(s) suivant(s) :

- le courrier de M. et Mme WALLON .
-
-
-
-

remis en main propre contre cette présente décharge.

Signatures :



Nom Prénom : BIARDEAU Noémie et MASSONNET Guillaume
Adresse : 4 Rue du Vieux Puits - Le Breuil
Code postal - Ville : 16310 Vitrac St Vincent
mail : noemie-biardeau@orange.fr
Tél : 06-32-27-82-27

A Vitrac, le samedi 15 mai 2021

Objet : remise en main propre contre décharge

Madame MICHEL Paulette, Commissaire enquêteur, reconnaît avoir reçu le samedi 15 mai 2021, de Madame / Monsieur.. BIARDEAU / MASSONNET....., le(s) document(s) suivant(s) :

- le courrier de Madame BIARDEAU et Monsieur MASSONNET

-
-
-
-

remis en main propre contre cette présente décharge.

Signatures :

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'MICHEL' written in a stylized, cursive script.

Nom Prénom : VISEUX David et Vanessa
Adresse : 7 Rue du Vieux Puits - Le Breuil
Code postal - Ville : 16310 Vitrac St Vincent
mail : vanessa.viseux@sfr.fr
Tél : 06-14-97-29-23

A Vitrac, le samedi 15 mai 2021

Objet : remise en main propre contre décharge

Madame MICHEL Paulette, Commissaire enquêteur, reconnaît avoir reçu le samedi 15 mai 2021, de Madame / Monsieur... VISEUX Vanessa et David....., le(s)

document(s) suivant(s) :

- le courrier de M. et Mme VISEUX

-

-

-

-

remis en main propre contre cette présente décharge.

Signatures :



Nom Prénom : POURSAT Yvan

Adresse : Chez Roulet

Code postal – Ville :16310 VITRAC-SAINT-VINCENT

A Vitrac, le samedi 15 mai 2021

Objet : remise en main propre contre décharge

Madame MICHEL Paulette, Commissaire enquêteur, reconnaît avoir reçu le samedi 15 mai 2021, de Madame / Monsieur POURSAT Yvan

, le(s) document(s) suivant(s) :

- une lettre personnelle

remis en main propre contre cette présente décharge.

Signatures :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel', written over the printed word 'Signatures :'. The signature is cursive and somewhat stylized.

Nom Prénom : DAGNAS

Adresse : 13 rue du Vieux Puits

Code postal – Ville :16310 VITRAC

mail : michel,dagnas@aliceadsl.fr

Tél : 0688777952

A Vitrac, le samedi 15 mai 2021

Objet : remise en main propre contre décharge

Madame MICHEL Paulette, Commissaire enquêteur, reconnaît avoir reçu le samedi 15 mai 2021, de Madame et Monsieur DAGNAS Michel, les documents suivants:

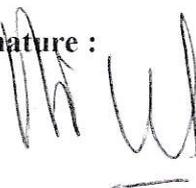
- Le courrier personnel de M.Tom DAGNAS
- Le courrier personnel de M.Loïc DAGNAS
- Le courrier personnel de M.Mme DAGNAS Michel

-

-

remis en main propre contre cette présente décharge.

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Dagnas', written over a horizontal line.

Nom Prénom : LELONG José Cécile Maguy
Adresse : 3 Rue du Vieux Puits -
Code postal - Ville : 16310 Vitrac St Vincent
mail : maguy.lelong @ wanadoo . fr
Tél : 06 19 38 79 33

A Vitrac, le samedi 15 mai 2021

Objet : remise en main propre contre décharge

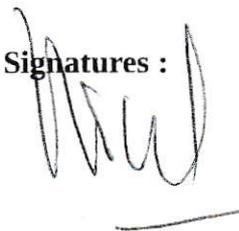
Madame MICHEL Paulette, Commissaire enquêteur, reconnaît avoir reçu le samedi 15 mai 2021, de Madame / Monsieur LELONG et Madame Cécile LELONG, te(s)

document(s) suivant(s) :

- Lettre de Monsieur José LELONG
- Lettre de Madame Maguy LELONG
- Lettre de Madame Cécile LELONG

remis en main propre contre cette présente décharge.

Signatures :



Nom Prénom : MICHAUD Carine et Denis
Adresse : le breuil 1 rue du Vieux Puits
Code postal - Ville : 16310 VITRAC SAINT-VINCENT
mail : cdmichaud@orange.fr
Tél : 06 75 69 51 60

A Vitrac, le samedi 15 mai 2021

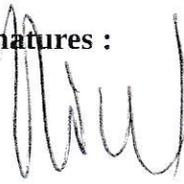
Objet : remise en main propre contre décharge

Madame MICHEL Paulette, Commissaire enquêteur, reconnaît avoir reçu le samedi 15 mai 2021, de Madame / Monsieur... Carine et Denis MICHAUD..., le(s) document(s) suivant(s) :

- Courrier personnel
-
-
-
-

remis en main propre contre cette présente décharge.

Signatures :




- De :
[Andrea MARTI](#)
- A :
paulette.michel10@sfr.fr
- Cc :
[Corinne LEPAGE](#)

2 pièces jointes

[Télécharger tout](#) | [Sauvegarder dans mon cloud](#)

Madame la Commissaire-enquêtrice,

Agissant au nom et pour le compte de l'Association NON A LA TERREALITE, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la copie des observations communiquées dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation ICPE de la société TERREAL pour l'exploitation d'une carrière d'argile à ciel ouvert.

Ces observations vous ont été transmises par courrier recommandé avec accusé de réception le 12 mai dernier mais il semblerait que La Poste ait rencontrée des difficultés pour vous le transmettre avant le 15 mai, date de fin de l'enquête publique. Seule la notification compte bien entendu, à savoir le 12 mai 2021, mais nous souhaitons nous assurer que vous disposiez bien desdites observations afin de les prendre en compte dans votre analyse.

Nous vous remercions de la bienveillante attention que vous porterez à la présente,

Nous restons naturellement à votre entière disposition pour en conférer,

Nous vous prions de croire, Madame la Commissaire-enquêtrice, en l'assurance de notre haute considération,

Corinne LEPAGE et Andréa MARTI

Extrait de PV de la Réunion du Comité Social et Economique d'Etablissement du 26 mai 2021

Le 27 mai 2021

Etaient présents :

Les Membres du CSEE TITULAIRES :

AVRIL Jean Christophe
BERISSET Pascal
BOLTEAU Mickaël
CELERIER Thierry
EL ASRAOUI Youssef
FAURIE Arnaud
HERVE Stéphane
LATREILLE Luc
MARSIQUET Christophe
SARDAIN Xavier remplacé par FROUGIER Bruno membre suppléant
TREMBLAIS Brigitte remplacée par BELLIART Franck membre suppléant

Représentant syndicaux auprès du CSE Présents:

VIGNAUD Stéphane
BOISSIERE Florian
LE RUDULIER Yanick

Invités :

PRINCE Magali
Docteur SCHNEIDER, médecin du travail

Excusés : TREMBLAIS Brigitte, SARDAIN Xavier

Début de réunion 8h00 jusqu'à 11h50

POINT A L'ORDRE DU JOUR FAISANT L'OBJET D'UN EXTRAIT DE PV :

15-Information/Consultation sur projet d'ouverture de la carrière « Le Breuil »

Dans le cadre de l'information/consultation sur le projet d'ouverture de la carrière « Le Breuil », le Président du CSE présente le dossier aux élus.

Il rappelle dans un premier temps le rôle du CSE dans le processus de demande d'autorisation environnementale pour une carrière, puis présente le projet d'ouverture de la carrière « Le Breuil » :

- Contexte de la demande,
- Circuits des trajets des camions,
- Localisation de la carrière,
- Caractéristiques de la demande,

- Gisement,
- Phasage d'exploitation,
- Planning,
- Aspects hygiène, sécurité et conditions de travail,
- Patrimoine naturel et sensibilités,

Le Président du CSE explique également que les habitants du hameau du Breuil ont été rencontrés par des représentants de l'entreprise et des élus locaux au cours d'une réunion publique le 8 mai 2021.

Il répond ensuite aux questions des membres du CSE.

Un membre demande si des problèmes ont été rencontrés par le voisinage suite à des ouvertures ou des réaménagements de carrière par TERREAL.

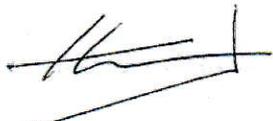
Le Président du CSE indique qu'il n'y en a pas eu jusqu'à présent. Il ajoute qu'un comité de suivi est mis en place après l'ouverture pour suivre le projet (présence d'élus et d'habitants). Il précise que 2 campagnes de 6 semaines d'extraction seront prévues chaque année.

Un membre ajoute que le lieu de chargement des camions est éloigné des habitations ce qui limite encore davantage les nuisances.

Le président du CSE demande un avis des membres du CSE sur le projet d'ouverture de la carrière « LE BREUIL »

Il y a 11 votants les absents étant tous remplacés par des suppléants.

10 votes favorables et 1 abstention sans commentaire



Le Président du CSEE
Monsieur Bruno HOCDE



Le Secrétaire du CSEE
Monsieur Youssef EL ASRAOUI